

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 48 (1968)
Heft: 4: Le froid

Artikel: Exposé de Monsieur Roger Bonvin : Conseiller fédéral
Autor: Bonvin, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exposé de Monsieur Roger BONVIN

Conseiller Fédéral

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de représenter le Gouvernement suisse au 50^e anniversaire de la Chambre de commerce suisse en France et de lui transmettre, à l'occasion de ce jubilé, les chaleureuses félicitations des Autorités fédérales.

Mon plaisir à me trouver parmi vous est d'autant plus vif que votre manifestation est honorée de la présence de Monsieur Philippe Malaud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Fonction Publique, en l'absence de M. François-Xavier Ortoli, Ministre de l'Economie et des Finances, retenu à Bonn, que je remercie vivement de son exposé aussi bienveillant que constructif à l'égard de mon pays, qui a le privilège d'être le voisin de votre grande nation.

Rien de plus normal, dès lors, que ce voisinage ait comporté, depuis toujours, des relations étroites dans tous les domaines. C'est ainsi que nous avons vu se développer, au cours des siècles, des rapports de tout genre, humains, culturels, techniques, économiques, qui ont fait de nos deux pays des partenaires indissolublement liés l'un à l'autre par des intérêts communs et très importants.

Mais il y a plus que cela. L'intérêt, je le veux bien, est un moteur puissant dans la vie des Etats comme dans celle des hommes. Les raisons matérielles — l'espoir de progresser et de s'enrichir dans le sens le plus vaste et le plus complet du terme — ont contribué beaucoup à faire du monde occidental ce qu'il est et à lui assurer la place prépondérante qui est la sienne dans le monde. Il est tout aussi vrai qu'il ne saurait y avoir de réalisations fécondes et définitives, gages de progrès futurs, sans qu'il s'y ajoute des éléments spirituels et affectifs : la compréhension et la confiance mutuelles, le souci de partager les bienfaits de ce qu'on a accompli ensemble, d'en assurer l'avenir et la permanence.

C'est bien là le climat qui caractérise les relations entre la France et la Suisse. A l'intérêt se sont joints des liens d'estime, d'amitié et, en ce qui concerne la Suisse, une profonde admiration pour ce que représente la France. Pour mon pays, situé au carrefour de trois civilisations qui ont tant contribué au rayonnement de l'Europe, l'influence française a été toujours forte et parfois déterminante au cours de son histoire. Tout en restant nous-mêmes, la manière française de sentir, de penser et d'agir est devenue une part de notre patrimoine. Permettez à celui qui vous parle d'en témoigner personnellement, en tant que citoyen suisse d'une terre baignée par « notre Rhône », comme s'exprimait Ramuz lorsqu'il évoquait cette artère que France et Suisse possèdent en commun et qui, ignorant les frontières politiques, a créé une communion de pensées et d'atti-

tudes qui vaut au Valais d'être en Suisse un canton de mentalité provençale à maints égards. Il n'est pas surprenant que, dans une telle perspective, bien des réalisations soient — et vont être encore — possibles, qui seraient irréalisables sans ces liens de la terre, de l'esprit et du cœur.

J'en veux pour preuve les échanges économiques qui se trouvent au centre même de votre activité et auxquels vous avez toujours porté, d'une manière exemplaire, vos soins vigilants. Ces échanges ont connu une évolution des plus heureuses.

Votre Chambre de commerce — qui se trouve depuis 50 ans au centre de la réalité quotidienne de ces échanges qu'elle favorise — contribue ainsi, par l'information, les renseignements, la création de contacts, au développement des relations économiques entre maisons françaises et suisses. Si la libération des échanges et l'emprise du multilatéralisme sur les relations bilatérales ont restreint quelque peu votre activité, des problèmes d'autre nature surgissent que vous vous employez à résoudre grâce à votre pouvoir d'adaptation et à votre dynamisme. Je désire exprimer ici la reconnaissance des Autorités suisses pour tous les efforts que votre Chambre a déployés durant son demi-siècle d'existence et qu'elle poursuivra à l'avenir, pour faciliter la compréhension mutuelle des problèmes généraux et spécifiques qui se posent régulièrement entre deux pays dont les relations sont si vastes et l'interdépendance si étroite.

L'intensité et la diversité des échanges entre les économies à plus d'un titre complémentaire de la France et de la Suisse inspirent l'optimisme. Comme M. Philippe Malaud vient de le dire, nous nous réjouissons tous de l'augmentation continue des échanges. Deux ou trois chiffres marquants du volume global des échanges commerciaux annuels confirment cette progression extraordinaire :

avant la guerre, en moyenne	300 Mio
1950	900 «
1960	1 500 «
1965	3 500 «
actuellement	4 000 «

Ces chiffres sont trop éloquentes pour ne pas être cités.

Il est exact que le pourcentage d'augmentation évolue, durant certaines périodes, d'une manière plus accentuée en faveur de l'un ou l'autre de nos deux pays, au profit de la France il y a quelques années, au profit de la Suisse présentement. Cette évolution

différentielle a moins d'importance — à mon avis — que le fait qu'il y ait augmentation, donc développement, expansion, résultant de la vaste entreprise de modernisation et d'adaptation des structures économiques dans laquelle la France et la Suisse se sont engagées.

Sans citer les détails de chiffres statistiques, je me borne à constater qu'abstraction faite des partenaires du Marché Commun, la Suisse est actuellement, avec ses 6 millions d'habitants, le deuxième client de la France, après les Etats-Unis, dont la population s'élève à 180 millions. Mon pays a acheté en 1967 pour 33 % de produits français de plus que tous les pays de l'Est réunis, bien que les ventes de la France vers ces derniers aient beaucoup progressé. De son côté, le marché français est prépondérant pour notre économie. Troisième client de la Suisse, après la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis, la France achète à elle seule approximativement la moitié des produits suisses que nous achetent nos 7 partenaires et associés de l'AELE ensemble.

La balance commerciale des échanges franco-suisses boucle par un solde traditionnellement actif en faveur de la France. Le bénéfice dépassant le milliard de francs suisses que la France retire de son commerce avec la Suisse n'est que partiellement compensé par d'autres postes de la balance de revenus, tels que le tourisme, qui est largement réciproque, ou les redevances pour brevets et licences. En ce qui concerne ces redevances, les services intéressés m'ont signalé qu'ils avaient quelque peine à comprendre la justification des réductions de transfert imposées parfois par les Autorités fiscales françaises, vu les avantages indéniables que l'économie française retire de l'exploitation des brevets auxquels ces redevances se rapportent.

Compte tenu des liens de toute nature existant entre nos deux pays, il est évident que tout sera mis en œuvre pour maintenir et développer les relations fructueuses actuelles, dans l'intérêt bien compris des économies française et suisse.

L'importance de ces liens de bon voisinage et l'interpénétration de nos deux économies devront nous aider à trouver des formules réalistes pour parer aux inconvénients résultant du développement parallèle de deux différents mouvements d'intégration en Europe. La Suisse, comme membre de l'Association européenne de libre-échange, est consciente du dynamisme inhérent à l'élargissement des marchés et suit avec le plus grand intérêt le processus de consolidation de cette entreprise audacieuse que représente le Marché Commun. Notre volonté de participer à la coopération européenne ne trouve de limite que dans notre politique de neutralité et dans notre souci de maintenir le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques et fédéralistes. Aussi la Suisse a-t-elle

dû s'imposer une certaine retenue dans le débat qui se déroule depuis longtemps au sujet d'un élargissement des Communautés, débat qui relève de plus en plus du domaine de la haute politique. Elle entend concentrer ses efforts sur les aspects pratiques de la coopération économique et œuvrer contre tout relâchement des liens avec ses voisins. Aussi a-t-elle enregistré avec intérêt les propositions françaises tendant à ouvrir la voie à des solutions intermédiaires et pragmatiques, tant dans le domaine commercial et tarifaire que dans celui de la technologie et des brevets. Elle souhaite vivement qu'un dialogue puisse être ouvert entre les pays de la Communauté et les pays de l'AELE afin d'explorer en commun toutes les possibilités de coopération qui existent actuellement. Tous les pays en cause ont un intérêt commun à éviter une stagnation et à atténuer progressivement la scission économique de l'Europe occidentale ; il leur incombe d'appliquer leur imagination créatrice et leur expérience à cette tâche. La Suisse n'entend point se replier sur elle-même ; mais elle est prête, en restant elle-même, à joindre ses forces à celles de tous les gouvernements désireux d'accomplir un progrès réel dans ce sens. Nous sommes persuadés que le développement harmonieux et amical des échanges et des relations économiques entre nos deux pays peut constituer une base de départ solide pour une politique de coopération européenne accrue.

Conscients avec vous de vivre dans une économie d'échanges généralisés, nous ne saurions non plus nous désintéresser du développement commun et intégré de leurs canaux d'acheminement que représentent les moyens de transport par chemin de fer, par route, par air et par eau. Il est souhaitable que, dans ce domaine également, une harmonisation soit mise en œuvre en partant de l'idée que les communications, par leur nature même, sont à double sens, s'interpénètrent et provoquent un enrichissement réciproque. L'avenir des transports de notre continent postule, de part et d'autre, une volonté toujours plus affirmée de substituer la complémentarité à la rivalité. Si nous voulons assurer l'épanouissement d'une économie européenne, il faut penser, agir et créer en termes de coopération, plutôt qu'en fonction du réflexe périmé de la concurrence. Je puis vous assurer qu'en ce qui nous concerne, je m'emploierai à promouvoir dans le domaine des transports, des communications et de l'énergie, qui m'incombe, toute mesure propre à coordonner et à réaliser, entre nos deux pays, les projets les mieux à même de fournir des instruments plus efficaces pour assurer l'intensification, l'interpénétration, l'essor qualitatif et la fluidité des échanges que nous souhaitons.

C'est dans cet esprit inspiré d'une chaleureuse et permanente ambiance de bon voisinage que je lève mon verre en l'honneur de la France, de son gouvernement et de son peuple et à la prospérité de la jubilaire de ce jour, la Chambre de commerce suisse en France !